

Société canadienne de schizophrénie

FORMULAIRE DE DON PAR ANTICIPATION

(veuillez faire parvenir le formulaire à l'adresse indiquée au recto du dépliant)

- J'aimerais confirmer que la Société figure à mon testament et/ou à l'intérieur de l'une ou l'autre des options de don par anticipation énumérées.

Veuillez me faire parvenir plus de renseignements au sujet de :

- Legs de biens personnels
 Assurance-vie
 Fiducie avec droit réversible à une oeuvre de bienfaisance
 Don d'un droit résiduel
 Rente aux fins de bienfaisance
 REÉR/FERR
 Fondation

J'aimerais recevoir le(s) document(s) suivant(s) :

- Rapport annuel
 Bulletin
 État financier
 Renseignements sur la schizophrénie

Je ne peux faire de don par anticipation pour l'instant, mais je vous envoie un don.

Veuillez indiquer votre nom et votre adresse en caractères d'imprimerie.

Nom _____

Adresse Municipale _____

Ville _____

Prov _____ Code Postal _____

Code Régional Numéro de Tél _____

Pour plus de renseignement au sujet du don par anticipation, de nos sociétés provinciales ou de notre société nationale, veuillez téléphoner sans frais au Canada au 1-888-772-4673 ou rendez-vous à notre site Web au www.schizophrenia.ca

Société canadienne de schizophrénie
75 ouest The Donway, bureau 814
Don Mills, Ontario M3C 2E9
téléphone : 416-445-8204
ou sans frais au Canada 1-888-772-4673
télécopieur : 416-445-2270
courriel : info@schizophrenia.ca



Le financement de ce projet a été réalisé grâce à Santé Canada. Remarque : Les opinions exprimées dans ce dépliant ne reflètent pas nécessairement la politique officielle qui prévaut à Santé Canada.

Société canadienne
de schizophrénie



DON PAR ANTICIPATION

Investir dans les familles



Qui sommes-nous?

La Société canadienne de schizophrénie (SCS) est un organisme de bienfaisance enregistré établi en 1979.

Nous travaillons avec 10 sociétés provinciales et plus d'une centaine de regroupements communautaires à travers le pays afin de favoriser l'accès à une meilleure qualité de vie pour les personnes atteintes de schizophrénie et leurs familles, tandis que la recherche pour trouver le moyen d'en guérir se poursuit.

Notre mission est d'apaiser la souffrance causée par la schizophrénie.

La SCS participe à des activités nationales de sensibilisation et d'information du public, de soutien aux familles, de défense des intérêts, et de financement de la recherche.

Qu'est-ce que la schizophrénie

La schizophrénie est une maladie ravageuse et incurable qui s'attaque au cerveau. Bien que les causes précises de la schizophrénie soient toujours inconnues, on croit que la maladie serait due à un déséquilibre biochimique.

Les traits caractéristiques de la maladie sont le délire, les hallucinations, une pensée embrouillée et le refus de participer aux activités sociales. Elle réduit la capacité d'une personne à distinguer la réalité de la fiction.

N'importe qui peut être atteint de schizophrénie; elle frappe un Canadien sur 100, hommes, femmes et enfants. La schizophrénie se déclare généralement vers la fin de l'adolescence ou le début de l'âge adulte. On estime qu'environ 300 000 Canadiens et leurs familles souffrent de cette maladie incurable.

La SCS ainsi que ses partenaires provinciaux se sont engagés à ce que l'espoir de guérison soit constamment renouvelé.

Le don par anticipation est un moyen vous permettant de contribuer à entretenir cet espoir. Les dispositions pour le don par anticipation sont prises maintenant et prennent effet plus tard.



OPTIONS DE DON PAR anticipation

• LEGS DE BIENS PERSONNELS

Les legs de biens personnels constituent le don par anticipation le plus facile à transmettre à la SCS. Les legs de biens personnels sont effectués par le biais de votre testament et gérés par un notaire.

• ASSURANCE-VIE

Il existe plusieurs façons de faire un don d'assurance-vie à la SCS. On peut faire le don d'une nouvelle police ou d'une police déjà en vigueur, ou on peut désigner la SCS comme étant le bénéficiaire. Les avantages fiscaux varient selon l'option choisie.

• FIDUCIE AVEC DROIT RÉVERSIBLE À UNE OEUVRE DE BIENFAISANCE

Une telle fiducie vous permet de donner aujourd'hui, de réaliser des économies d'impôt instantanément, tout en conservant le revenu provenant de l'actif offert. Les actifs sont transférés à la SCS à la fin d'un délai établi ou au moment du décès.

• DON D'UN DROIT RÉSIDUEL

Ce don s'apparente à la fiducie avec droit réversible à une œuvre de bienfaisance. L'intérêt à être généré par l'actif que vous offrez est remis à la SCS, mais vous en conservez l'usage à vie ou pour une période établie.

• RENTE AUX FINS DE BIENFAISANCE

La rente aux fins de bienfaisance vous permet d'effectuer immédiatement un don à la SCS, tout en recevant un revenu à vie.

• REÉR/FERR

Vous pouvez désigner la SCS comme étant le bénéficiaire de votre REÉR/FERR. Il suffit d'en informer votre conseiller financier.

• FONDATION

Une fondation consiste en une somme remise à la SCS, qui est ensuite investie de façon permanente. L'intérêt ainsi généré est dépensé à chaque année tandis que la somme initiale demeure dans un compte d'épargne. Ce don permet à la SCS de continuer à offrir des programmes de soutien pertinents et actualisés.

Un don par anticipation effectué aujourd'hui va permettre aux familles d'espérer. Espérer que leurs proches et les générations futures souffrant de la maladie auront la chance de réaliser leurs rêves et d'atteindre leurs buts.

Aidez-nous à relever le défi en investissant dans leurs vies.

Pour plus de renseignements,
composez le 416-445-8204 ou
sans frais le 1-888-772-4673

Avertissement : Ce dépliant n'a pour but que de vous renseigner de façon générale sur les options de don par anticipation. Assurez-vous de consulter un conseiller juridique ou financier avant d'effectuer un don par anticipation.